Logo CFDT

ORANGE : LA CFDT DEFEND VOTRE POUVOIR D’ACHAT !

La CFDT a fait preuve de responsabilité en s’engageant de façon décisive dans cette négociation pour inciter les 2 autres organisations syndicales habituellement non-signataires à suivre la CFDT et apposer leur signature. Pour rappel si cet accord n’est pas signé par une majorité d’organisations représentatives, il n’y a dans ce cas aucun intéressement ! Si nous étions les seuls signataires, la CFDT aurait toutefois demandés un référendum car pour la CFDT cet accord est une composante essentielle du pouvoir d’achat des salariés d’Orange SA. De plus, au regard de la baisse de près de 10 % des primes d’intéressement cette année, il était impératif pour la CFDT de faire bouger les curseurs afin d’améliorer le dispositif existant.

NOUS AVONS OBTENU : Une revalorisation des primes distribuées à taux d’atteinte identique (pour les taux compris entre 90% et 102%). Une augmentation de près de 7% du taux de distribution de l’enveloppe globale Une modification de la pondération des 3 principaux indicateurs : • Baisse significative de 10 points : Indicateur de Performance Opérationnelle (IPO) • Augmentation équilibrée de 5 points : Indicateur de qualité de service client (IQSC) • Augmentation équilibrée de 5 points : Indicateur de Performance Environnementale (IPE) Une répartition simplifiée des primes allouées par salarié en fonction seulement de 2 critères : • Rémunération pour 30% • Temps de présence pour 70% Dorénavant, les ASA rémunérées et les congés de proche aidant sont considérés comme du temps de présence et non plus en absence.

Plus d'infos dans le tract dans DOCUMENTS

Bonne lecture

pouvoir d'achat
Documents
LA CFDT DEFEND VOTRE POUVOIR D’ACHAT !